Envoyé en préfecture le 05/11/2026
Reçu en préfecture le 05/11/2026
Publié le
ID : 038-263810137-20261027-2026_50_DA-CC

Centre Communal d'Action Sociale

DÉCISION ADMINISTRATIVE

N° 2026_50_DA

Prise en application de la délibération du Conseil d'Administration du CCAS de VIF en date du 21 avril 2026 et conforme aux dispositions des articles R.123-21 et R.123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles

Objet :

Contrat de prestation de services avec Madame HYRONDE Danielle

Considérant le Projet Social du Centre Social et notamment l'axe **« Animations Globales »**

Le Président du CCAS de VIF (Isère)

DÉCIDE

De conclure, avec

Madame HYRONDE Danielle
La tinat
38710 SAINT BAUDILLE ET PIPET

Un contrat de prestations de services afin de fixer les modalités de collaboration, pour la mise en place d'ateliers d'initiation informatique, niveau débutant et intermédiaire à destination d'adultes.

La prestation se déroulera **sur 15 séances les lundis et jeudis de 9h30 à 12h00 pour les mois d'octobre à décembre 2026**, dans les locaux de l'Espace Olympe de Gouges – Place Jean Couturier à Vif.
Le coût total de la prestation s'élève à 2062,50 € (deux mille soixante-deux euros et cinquante centimes).

37.5 heures de cours à 56 € /heures	2100 Euros
Total des 15 Séances :	**2100 Euros**

TVA non applicable selon l'article 293 B du CGI.

De signer le contrat de prestation de services annexé à la présente décision administrative.

Fait à Vif,

Signé électroniquement par : Guillaume CARASSIO
Date de signature : 05/11/2026
Qualité : Président du CCAS

Monsieur Le Président du CCAS,
Guillaume CARASSIO

Le Président du CCAS, soussigné, certifie sous sa responsabilité, que le présent acte publié sous forme électronique sur le site internet de la collectivité est exécutoire et qu'il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de cette date de publication.